

CIRCULAIRE 092-19 Le 21 juin 2019

PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION – RAPPEL IMPORTANT

Le 11 février dernier, la Division de la réglementation (la « Division ») annonçait le lancement du portail des participants (le « portail »). Le portail permet aux participants la transmission électronique de demandes d'approbation ou de transfert de personnes approuvées, d'avis de cessation d'emploi, de demandes d'approbation ou de transfert d'identifiants MX-ID, d'avis de non-conformité (Gatekeeper) de corrections d'identification d'ordres et de transfert de documents sécurisés entre la Division et les participants.

La Division souhaitait avoir complété l'intégration au plus tard le 31 mars 2019. Depuis, la Division a communiqué par courriel avec chaque participant afin de recueillir la liste de leurs contacts obligatoires pour le portail, notamment pour procéder à l'octroi des accès au portail.

Afin de favoriser une intégration harmonieuse du nouvel outil, la Division a prolongé la période d'intégration au portail, laquelle devra être complétée <u>au plus tard le 28 juin 2019</u>.

RAPPEL IMPORTANT

Chaque participant devra avoir complété son intégration au portail <u>au plus tard le 28 juin 2019</u>. À compter de cette date, pour tous les formulaires disponibles, seules les demandes transmises à la Division via le portail seront traitées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Katy Samson, CAPM, gestionnaire de projets, au 514.787.6516, ou par courriel à <u>katy.samson@tmx.com</u> ou avec Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, au 514.787.6552 ou par courriel à <u>nathalie.tessier@tmx.com</u>.

Julie Rochette Vice-présidente et chef de la réglementation